

Compte rendu du Conseil Communautaire du 29 mars 2010

2010	C
<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice : 124	
<u>Dossier 1 à fin :</u>	
Présents : 107	
Votants : 112	

Le Conseil de la Communauté de Communes du Val de Garonne, légalement convoqué le 23 mars 2010, s'est réuni à la salle d'activités « La Mâte » à Tonneins, en sa séance publique, sous la présidence de M. Gérard GOUZES.

Affichage et publication sur site Internet : **le 21 avril 2010**

Etaient présents

<u>Beaupuy :</u>	MM Laperche (+ pouvoir) – Delzon - Escoll
<u>Birac sur Trez :</u>	MM Da Ros – Soulage – Agnic
<u>Calonges :</u>	MM Pace (+ pouvoir) – Ribereau
<u>Caumont/Garonne :</u>	MM Imbert – Brousse - Chevanne – Mme Royer
<u>Cocumont :</u>	MM Armand – Constans – Labat – Mme De Luca
<u>Couthures/Garonne :</u>	MM Moreau – Algeo
<u>Fauguerolles :</u>	MM Lassort – Farbos - Bacqué – Reglat
<u>Fourques/Garonne :</u>	MM Biliric – Castanier – Mme Patissou - Dubon
<u>Gaujac :</u>	MM Thoumazeau – Dubouilh – Mme Sia
<u>Gontaud de Nogaret :</u>	MM Constans - Pons – Mme Perpère
<u>Grateloup St Gayrand :</u>	Mmes Vayssieres - Garin – Carnir
<u>Jusix :</u>	MM Guignan – Chassonneau – Arrivet - Mme Rambaud
<u>Lagruère :</u>	Mme Richon – MM Lambrot – Pereuil - Gaslonde
<u>Le Mas d'Agenais :</u>	Mmes Barbe - MM Naïbo M. - Naïbo J.P. - Duthil
<u>Longueville :</u>	MM Farbos – Darqué – Larquey – Mme Marco
<u>Marcellus :</u>	MM Pons – Tressos - Mmes Guyard - Bertolo
<u>Marmande :</u>	MM Gouzes – Guerard – Ceruti - Césa
<u>Mauvezin/Gupie :</u>	MM Bordeneuve – Suc – Mmes Seltzer
<u>Meilhan sur Garonne :</u>	Mme Poveda (+ pouvoir) – MM Marchand - Carretoy
<u>Sainte Bazeille :</u>	MM Vigneau - Jadas – Ressiot - Lagaüzère
<u>Saint Martin Petit :</u>	MM Richard – Delaunay – Steffan - Mme Gourichon
<u>Saint Pardoux du Breuil :</u>	Mme Labat-Mangin - MM Miner – Poignant - Chevalliez
<u>Saint Sauveur de Meilhan :</u>	M. Labeau – Mme Dubrana
<u>Samazan :</u>	MM Le Boustouler – Dubourg – Claveries - Marrocco
<u>Sénestis :</u>	MM Bro – Pin – Brouillet – Mme Subran
<u>Taillebourg :</u>	MM Vacqué - Durramps – Duchamp
<u>Tonneins :</u>	MM Moga – Castagna – Bastian - Tessier
<u>Varès :</u>	MM Trouvé – Martet – Pinçon – Mme Crestian
<u>Villefranche du Queyran :</u>	MM Claverie – Mmes Dustrit (+ pouvoir) – Bernet
<u>Villeton :</u>	MM Guiraud (+ pouvoir) – Chauve
<u>Virazeil :</u>	MM Cazassus - Courregelongue – Sancey – Trézéguet

Absents ou excusés

Jean Claude Tonoli – Catherine Arnaud – François Néraud – Marcel Amilien – Jean Pierre Gava – Joël Navail – Maryline De Parscau – Gwilherm Poulmarc'h – Monique De Ricaud – Yann Patenotte – Jean Claude Derc – Bernard Dio – Maurice Chauvelot – Valérie De La Marnière – Sandie Smith – Martine Mombelli – Richard Manzano – Gilles Darriet – Gérald Dupuy – Pascal Pene – Danièle Chatelet – Pierrette Bentejac – Christiane Piazzon – Nathalie Geneste

Pouvoir de

Jean Claude Tonoli à Pascal Laperche – François Néraud à Michel Pace – Sandie Smith à Régine Poveda – Danièle Chatelet à Jean Guiraud – Christiane Piazzon à Marie Thérèse Dustrit

Secrétaire de Séance

Mme Jocelyne LABAT-MANGIN



M. Le Président ouvre la séance et remercie M. MOGA pour son accueil une nouvelle fois dans la salle d'activité « La Mâte ».

Après avoir fait l'appel des membres présents, énuméré les pouvoirs, M. le Président constate que le quorum est atteint. Il propose de désigner Mme Jocelyne LABAT-MANGIN secrétaire de séance. Avis favorable de l'assemblée.

M. Le Président soumet au vote du conseil communautaire le compte-rendu de la séance du mardi 16 février 2010. Ne faisant l'objet d'aucun commentaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Gérard GOUZES informe les membres du Conseil Communautaire des prochaines dates de réunion. Prochains Bureaux communautaires informels, les mardi 6 et 20 avril 2010 à 18h30 à la salle Garonne à la CCVG - Bureau communautaire, mardi 13 avril 2010 à 18h30 à SAMAZAN - Conseil Communautaire, mardi 27 avril 2010 à 18h30 à FOUQUES SUR GARONNE - Bureau Communautaire, mardi 11 mai 2010 à 18 h 30 à MARCELLUS - Conseil Communautaire, mardi 25 mai 2010 à 18h30 à BIRAC SUR TREC - Bureau Communautaire, mardi 8 juin 2010 à 18 h 30, lieu à déterminer - Conseil Communautaire, mardi 22 juin 2010 à 18h30, lieu à déterminer - Bureau Communautaire, mardi 7 septembre 2010 à 18 h 30 , lieu à déterminer - et Conseil Communautaire, mardi 21 septembre 2010 à 18h30 – lieu à déterminer.

M. Le Président cède la parole à M. Jean-Pierre MOGA.

M. Jean-Pierre MOGA souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire, il leur explique que le gros projet de l'année 2010 pour la commune de Tonneins est la construction d'une station d'épuration pouvant desservir 15 000 habitants, il leur précise que les travaux ont commencé et qu'ils devraient être finis en fin d'année.

M. le Président propose d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour.



Dossiers avec Débat

1/2/3 – Budget Primitif 2010 du Budget Principal et des Budgets Annexes, Dotation de Solidarité et Attribution de compensation – Autorisation de programme - Vote du taux relais - Rapporteur : Gérard GOUZES et Christian LASSORT

M. le Président explique que 2010 est une année relais et que les effets du nouveau système pourront réellement se voir en 2011.

M. le Président informe que le Budget Primitif pour l'année 2010 a été établi en maintenant le taux relais à 17,78 %.

Il précise que les compensations part salaire sont indexées sur la DGF soit + 0.30 %. Le montant des compensations part salaire s'élève à 4 622 045 € contre 4 608 220 € en 2009.

M. le Président rappelle que le montant des contributions directes passe de 13 730 605 € en 2009 à 14 388 110 € en 2010, soit 4.78 % d'augmentation.

Il souligne que le produit de la DGF était de 1 405 433 € en 2009, il est de 1 407 094 € soit + 0.11 %, ce qui représente 28,13 € par habitant. Le CIF de la communauté de communes est de 30,78 % la moyenne de la catégorie est de 30,30 %.

M. le Président explique aux membres du Conseil Communautaire que le Budget Primitif 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 30 760 448,99 € en section de fonctionnement dont 24 977 184 € de dépenses réelles et 5 783 264,99 € de dépenses d'ordre et à hauteur de 19 693 236,86 € en section d'investissement dont 12 105 243,34 € de dépenses réelles d'investissement et 4 603 000 € de dépenses d'investissement d'ordre et 2 984 993,52 € de solde d'exécution reporté du compte administratif 2009 .

M. le Président informe que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en euros à 24 977 184 € et les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 26 192 309 €.

Il précise que le montant de la TEOM inscrit au budget est de 3 820 382 € soit +10 % par rapport à 2009. Les bases ne sont pas connues à ce jour, une note sera remise sur table le jour du conseil communautaire pour le vote des taux par communes.

M. le Président ajoute que le produit de la DGF est de 1 407 094 €.

M. le Président explique que les budgets annexes ne nécessitent pas de participation du budget principal pour assurer l'équilibre budgétaire. Ils s'équilibrent avec l'emprunt et les ventes de terrains. Seuls les budgets pépinières d'entreprises nécessitent une participation du budget principal à hauteur de 110 122 €.

Il ajoute que le montant total des dépenses d'équipement s'élève à 11 505 243,34 € dont 3 582 327,34 € en reste à réaliser de l'exercice 2009 mais plusieurs opérations sont gérées en AP/CP ce qui signifie que les crédits de paiement seront étalés sur deux années. Le montant des autorisations de programme de dépenses d'équipement au BP 2010 s'élève à 5 096 963 € dont 4 064 293 € de crédits de paiements inscrits au BP 2010.

M. le Président informe que les recettes d'investissement correspondent à des subventions pour un montant de 1 462 867 €, soit 18,46 % du montant total des dépenses d'équipement. Ce faible pourcentage s'explique par le fait que les investissements de voirie ne soient pas subventionnables ; ils représentent un montant total de 4 098 166 €, soit 52 % des dépenses d'équipement, il s'agit également des fonds de concours pour un montant de 1 071 000 € soit 13,5 % des dépenses d'équipement.

M. le Président précise que le FCTVA représente 935 326 € soit 15,481 % du montant total des dépenses d'équipement.

Il explique que le montant de l'emprunt est de 2 741 457,51 €, il est nécessaire à l'équilibre du budget, il faut rappeler que cet emprunt ne sera mobilisé que lorsque tous les travaux auront été effectués.

Quant aux opérations d'ordre de section à section, elles s'équilibrent en dépenses et en recettes entre section. Les opérations patrimoniales s'élèvent à 2 203 000 € de crédits nécessaires à l'intégration du quai de transfert, à la déchetterie de Meilhan et du Musée de Villeton ... M. Le Président rappelle qu'il s'agit d'opérations obligatoires, elles ne constituent pas de mouvement de trésorerie mais elles sont uniquement budgétaires, elles viennent gonfler les masses.

M. le Président annonce en conclusion, le budget permet d'autofinancer 3 383 264,99 € de dépenses d'équipement.

Aussi, pour équilibrer la section d'investissement un emprunt de 2 741 457,51 € est nécessaire.

M. Jacques Alain CONSTANS (COCUMONT) trouve que 50 000 € pour financer l'étude de la Maison HOURQUEBIE à Meilhan sur Garonne, lui paraît élevé.

M. le Président explique que la commune de Meilhan a proposé d'en faire un Centre Culturel, l'étude a pour but de savoir ce qu'on peut en faire concrètement mais c'est le Conseil Communautaire qui tranchera.

M. Jacques Alain CONSTANS demande ensuite ce qui se fait actuellement au SMIVAL qui puisse représenter une subvention de 13 000 €.

M. Jacques BILIRIT (Fourques sur Garonne) répond que le syndicat est bloqué par la recours du Syndicat Mixte de Monflanquin, et tant qu'il y a un recours on ne peut rien faire. Toutefois le plan départemental a été approuvé en juin 2009.

M. Michel VIGNEAU (Ste Bazeille) trouve que c'était une erreur de ne pas avoir adhérer au SMIVAL, il explique qu'il faut maintenant qu'il y ait un consensus politique car sinon il n'y aura pas d'issue.

M. Jacques BILIRIT explique que le syndicat départemental a plusieurs choses à faire, tout d'abord prendre la compétence. Il ajoute que juridiquement, adhérer sans qu'il n'y ait eu véritablement de transfert peut constituer une faiblesse.

M. Jacques BILIRIT explique que le plan départemental prévoit 3 sites avec des traitements différents pour chacun des sites.

Le site d'Agen avec un traitement tri-calorifiques / incinérateur, le site de Monflanquin avec un traitement par tri et enfouissement et tout l'ouest du département avec un tri mécano-biologique en amont et enfouissement sur le restant.

Si aujourd'hui, le Tribunal vient à casser le plan départemental, on repartira à zéro. Donc tant que la décision du Tribunal n'est pas rendue, on ne fait rien.

M. Jacques BILIRIT explique tout de même qu'un centre de tri départemental autour de Nicole devrait commencer cette année.

M. le Président demande si le SMIVAL pourrait accepter que la CCVG crée une commission qui travaillerait dans le but d'obtenir un consensus pour le traitement de ses ordures ménagères.

M. Jacques BILIRIT explique que le site devra respecter le plan départemental qui prévoit de regrouper tout l'ouest du département.

M. Michel VIGNEAU insiste sur le fait qu'il est difficile de trouver un site, il informe que sur Perpignan, 330 communes, d'étiquettes politiques différentes, avaient réussi à trouver un consensus pour un incinérateur qu'elles ont implanté au milieu de vignes AOC. Il ajoute que pour lui, l'incinérateur est la meilleure des solutions.

M. Jacques BILIRIT précise que la justice a cassé le plan incinérateur et c'est une commission qui a opté pour la solution des 3 sites.

M. Michel CERUTI dit qu'il faut faire mieux, et ajoute que les représentants du SMIVAL sauront faire leur travail.

Il explique qu'il souhaite intervenir sur l'augmentation de la TEOM, car il s'interroge sur le fait de savoir si le Budget Général ne pouvait pas amortir le montant. Il demande s'il ne pourrait pas y avoir une solution pour atténuer l'augmentation.

M. le Président explique que la solution est toute trouvée, il faut retirer un maximum de déchets du tonnage par le biais du tri sélectif. Il faudrait que les entreprises réduisent les emballages des produits.

Mme Jocelyne LABAT-MAGIN (st Pardoux du Breuil) demande a quoi correspond la création d'une boutique intercommunale des producteurs.

Mme Régine POVEDA (Meilhan sur Garonne) lui explique qu'en accord avec ASF la commission agriculture travaille sur le projet de création d'une boutique de producteurs sur l'aire du Mas d'Agenais.

M. Francis LABEAU (St Sauveur de Meilhan) ajoute que depuis l'intervention des producteurs de lait en conseil communautaire et depuis qu'il avait parlé de ce qu'il avait vu pendant son voyage en Bretagne, il a pu constater qu'une fontaine à lait avait été installée à l'entrée du centre Leclerc de Marmande.

Mme Louise VAYSSIERES (Grateloup St Gayrand), demande si le taux de TEOM va baisser.

M. le Président lui explique que ça va moins augmenter que si rien n'était fait.

M. le Président explique qu'il faut rendre la taxe juste, si on est tout seul dans une grande maison il ne faut pas qu'on paye plus cher qu'une petite maison avec 5 ou 6 personnes. L'idée pour une solution équitable est donc de mettre une puce dans un conteneur qui pèserait en fonction des déchets jetés. L'expérience faite n'était pas concluante, car soit il y avait de la triche entre voisin ou déchets jetés en fossé.

M. le Président précise que l'idée actuelle serait de faire payer au nombre de levées et non au kilo. Il ajoute que la mise en place de la collecte au porte à porte sera effective le 4 octobre 2010, il informe les maires que pendant les 6 mois qui suivront la collecte ils risquent d'avoir des plaintes, ce qui est normal.

Attribution de compensation

M. le Président précise que le montant de l'attribution de compensation versé par la Communauté de Communes du Val de Garonne aux communes de Calonges, Fauguerolles, Fourques sur Garonne, Gaujac, Gontaud de Nogaret, Le Mas d'Agenais, Longueville, Marcellus, Marmande, Sainte-Bazeille, Saint Martin Petit, saint Sauveur de Meilhan, Samazan, Tonneins et Virazeil est inscrit au BP 2010 (Budget Principal) à l'article 739111.

Celle versée aux communes de Beaupuy, Birac sur Trec, Caumont sur Garonne, Cocumont, Couthures sur Garonne, Grateloup Saint Gayrand, Jusix, Lagruère, Mauvezin sur Gupie, eilhan sur Garonne, Saint Pardoux du Breuil, Sénestis, Taillebourg, Varès, Villefranche du Queyran et Villeton est inscrit en recettes au Budget Primitif du Budget Principal 2010 au compte 7321.

Dotation de solidarité

M. Le Président présente les chiffres de 2010 en comparaison avec ceux de 2009, il explique avant toutes choses qu'il n'y aura plus de dotation de solidarité en 2011.

M. Alain RICHARD (St Martin Petit) demande qu'on lui explique quels sont les critères qui déterminent le montant de la dotation de solidarité.

Mme Fabienne GOURGUES (Directrice des Finances CCGV) lui répond que la dotation de solidarité est calculée sur les bases de TP d'une année sur l'autre.

Mme Jocelyne LABAT-MANGIN (St Pardoux du Breuil) ajoute qu'en Bureau il avait été dit que la dotation de solidarité augmenterait jusqu'à 3 000 €

M. le Président explique qu'en fait il avait été proposé de doubler la dotation de solidarité des petites communes dont le montant de cette dernière est inférieur à 3 000 €. Ça aurait été une façon d'aider les petites communes.

Mme Jocelyne LABAT-MANGIN explique que compte tenu des différences de population conséquentes entre les communes, elle aurait souhaité que le calcul soit pondéré en fonction de la taille de la commune.

Mme Jocelyne LABAT-MANGIN explique qu'elle souhaite s'abstenir sur ce dossier.

Vote du budget primitif 2010 – budget principal

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe ZAC de Marmande Ste Bazeille

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe ZAC de St Pardoux du Breuil

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe ZAE

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe Espace Euréka Entreprises

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe ZA de la Gautrenque

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe ZA Fauquerolles Gontaud

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe Espace la Plaine 2

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe lotissement Lagruère

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe lotissement de Villeton

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe lotissement de Calonges

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe lotissement de Cocumont

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe lotissement de Fauguerolles

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe lotissement de Villefranche du Queyran

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe prestation de service Voirie

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe pépinière Euréka Tonneins

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe pépinière Euréka Marmande

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe pépinière Euréka Samazan

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe Transports publics urbains

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe Lotissement Eco-Quartier de Ste Bazeille

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Attribution de compensation

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Dotation de solidarité communautaire

Votant : 112 – Abstention : 13 (Armand – Constans J.A. – Labat – De Luca – Richard – Gourichon – Steffan – Delaunay – Labat-Mangin – Poignant – Miner – Chevalliez - Constans T.) – Pour : 99 – Contre : 0
Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Budget annexe TEOM

Votant : 112 – Abstention : 1 (Ceruti) – Pour : 111 – Contre : 0
Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – ACP construction bâtiment voirie Beaupuy

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – ACP collecte sélective en porte à porte

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – APCP travaux de voirie urbaine de Marmande

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – APCP travaux de voirie urbaine de Tonneins

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote du budget primitif 2010 – Vote du Taux relais

Votant : 112 – Abstention : 0 – Pour : 112 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4 - Réhabilitation des bassins extérieurs de la Communauté de Communes du Val de Garonne – Rapporteur : Pascal LAPERCHE

M. Pascal LAPERCHE (Beaupuy) explique que ce dossier a déjà été abordé lors du Conseil Communautaire du 12 janvier 2010 à la CFP, mais qu'il faisait encore l'objet de réflexions. Depuis, il y a eu de l'évolution quant aux transferts, ils ont rencontré les 4 communes avec une particularité pour Marmande car les bassins extérieurs ont déjà été transférés. Mais les 3 autres ont voté favorablement pour le transfert de leur bassin à la CCVG. Puis la commission de transfert de charges a quant à elle voté pour qu'il n'y ait aucun transfert de charges pour ces communes.

M. le Président rappelle que la commission de transfert de charges est seule décideuse de ce transfert.

M. Pascal LAPERCHE informe que lors de leur rencontre avec la FFN, cette dernière a dit que s'il n'y avait pas de bassin de 50 mètres, ils n'étaient pas intéressés pour subventionner le projet, ils ont ajouté que des plongeoirs de 10 mètres et 7 mètres n'étaient pas utiles, 3 mètres et 5 mètres était largement suffisant.

Il explique que si on avait fait du neuf on aurait pu espérer 300 000 €, mais là, il s'agirait plutôt de 250 000 €.

M. Philippe LE DILY (Directeur Centre Nautique AQUAVAL) explique que dans le cadre du contrat de pays, ce projet doit correspondre aux exigences environnementales, qu'il doit être ludique et qu'il doit répondre aux attentes touristiques.

Pour le Centre Nautique Aquaval l'implantation d'une Espace ludique avec jeux d'eau (champignons, jet d'eau...) s'élèverait à 100 000€, il serait également intéressant d'avoir un toboggan aquatique qui plaît beaucoup aux adolescents. De plus, le bassin de réception existe déjà dans la partie bassins couverts.

M. Philippe LE DILY présente les 6 options envisagées en expliquant que l'étude est focalisée sur l'option 6 qui correspond à la rénovation du bassin de 50 mètres, à la rénovation et transformation en 2 bassins (90 mètres + plage de 5 m de séparation entre les 2 bassins), à la construction d'un bassin sportif 70 mètres (bassin à vagues avec bassin sportif 50 mètres avec brise vagues 20 mètres) Profondeur 0m à 1,80m, à la construction

d'une fosse à plongeon 20m x 17m avec plongeurs avec remise aux normes (escaliers, rampes, esthétique...), à la mise en place d'un aileron mobile (permettra également un usage sportif 50 mètres), la rénovation des sanitaires extérieurs.

M. Philippe LE DILY précise que cette option nécessite l'acquisition du terrain voisin et le redéploiement des terrains de beach-volley.

Le coût de ce projet est de 1 770 000€ subventionnable à 54.13%, soit 442 500€ du Conseil Régional Aquitaine, 265 500€ du Conseil Général 47 et 250 000€ du CNDS.

M. Philippe LE DILY propose ensuite aux élus une programmation pour la réalisation des travaux, avec tout d'abord une étude préalable de conception faite par un bureau d'études au 2^{ème} trimestre 2010, puis la validation du programme général et du programme détaillé de réalisation au 3^{ème} trimestre 2010, ensuite le lancement du Marché public travaux à réaliser dans le courant du 4^{ème} trimestre 2010 et enfin, la réalisation de la 1^{ère} tranche, fin 2010 avec une ouverture possible juin 2011.

Pour le bassin extérieur de Tonneins, les investissements à réaliser varient entre 480 000€ à 710 000€.

M. Philippe LE DILY explique que l'étude prévisionnelle porte sur un coût de 710 000 €, avec 75 000 € de subvention du Conseil Régional Aquitaine, 100 000 € de subvention du Conseil Général 47, soit un total de 175 000 € de subventions (24.6%).

Ce projet comprendrait la création d'un espace ludique, d'un toboggan, la réfection des plages minérales, la mise en conformité, ...

M. Philippe LE DILY informe que pour la piscine de Meilhan sur Garonne, le coût du projet serait compris entre 340 000 € et 440 000 €, avec une mise en conformité, la construction d'un espace ludique, la création de plages,...

Pour un projet de l'ordre de 440 000 €, M. Philippe LE DILY précise que le montant des subventions octroyées par le Conseil Régional d'Aquitaine et par le Conseil Général de Lot et Garonne serait de l'ordre de 154 000€ soit 35% du montant total du projet.

Enfin pour la piscine du Mas d'Agenais, l'investissement à réaliser serait entre 180 000€ à 230 000€, avec la création de vestiaires pour 80 000€, la création de Plages pour 50 000€ et la création d'un espace ludique pour 100 000€.

M. Philippe LE DILY explique que pour ce projet l'étude prévisionnelle montre que la Communauté de Communes pourrait bénéficier de 34 500€ de subvention par le Conseil Régional d'Aquitaine et de 46 000€ de subvention par le conseil général de Lot et Garonne. Soit un projet subventionné à 35 %.

M. Philippe LE DILY explique que les travaux à réaliser s'étalleraient de 2011 à 2013 pour les bassins extérieurs de Meilhan sur Garonne, Tonneins et le Mas d'Agenais.

M. Hervé CASTAGNA (Tonneins) s'étonne que la fédération soit intéressée par un bassin de 50 mètres qui ne correspond pas aux normes d'un bassin olympique.

M. Pascal LAPERCHE explique que ce qui intéresse la fédération ça n'est pas un bassin olympique, mais un bassin dans lequel il soit possible de faire des compétitions nationales et des stages.

Il ajoute que l'été est la période où la fréquentation est la plus mauvaise à Aquaval. A l'heure actuelle on a le personnel, on peut avoir une fréquentation 3 fois plus grande sans avoir besoin de recruter.

M. le Président explique qu'à NERAC, ils ont compris que la piscine doit désormais être un lieu ludique.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président propose de le soumettre au vote de l'assemblée.

Votants : 112 Pour : 105 Contre : 00 Abstention : 07 (Constans T. – Farbos J.J. – Imbert – Claveries B. – Marrocco – Le Boustouler – Dubourg)
Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés.

5 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain de Tonneins – Rapporteur : Gérard GOUZES

M. le Président souligne que c'est un dossier très important, qu'il ne faut pas négliger car c'est grâce à ce type de dossier qu'on peut améliorer.

M. Jean-Pierre MOGA explique qu'il s'agit d'un quartier situé dans la partie la plus ancienne de la ville, que c'est un très gros projet qui compte plus de 400 logements et dans lequel la participation de la CCVG est importante ainsi que celle de la ville.

Il ajoute que c'est un projet de longue haleine qui durera plus de 5ans, c'est donc pour cela que la commune de Tonneins a préféré confier ce projet très complexe au service Habitat. Il remercie le service Habitat et précise que les travaux devraient commencer début septembre.

M. Jean-Pierre MOGA explique qu'un cabinet a rencontré tous les propriétaires et le service Habitat va en faire autant pour la partie aménagement. Pour la partie aménagements urbains, dans les ruelles étroites ou les machines ne peuvent pas passer c'est la Mairie qui s'en occupera.

Il explique que cette étude a coûté 130 000€ à la ville.

M. le Président cède la parole à Mme Lydia GATTO-LACHAIZE.

Mme Lydia GATTO-LACHAIZE (Directrice Générale Adjointe, CCVG) explique qu'il s'agit de revitaliser le quartier cours de la Marne et pour cela il y avait une possibilité d'OPAH.

Mme Inès LATASTE (service Habitat) ajoute que ce projet a pour but de redynamiser et de revaloriser ce quartier.

Le Coût global du projet étant de 34 millions d'euros dont 10 millions d'euros pour le volet Habitat OPAH RU.

Mme Inès LATASTE rappelle les objectifs de l'OPAH RU de Tonneins qui sont le soutien à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants, la résorption de la vacance des logements et autres locaux, la remise en décence des logements occupés, la promotion de réhabilitations conformes au développement durable, la lisibilité des opérations depuis l'espace public (façades) et le traitement des anciens rez-de-chaussée commerciaux.

Mme Inès LATASTE précise qu'il y aura 122 logements à améliorer sur 5 ans et 40 logements locatifs sociaux publics. Elle ajoute que le total des aides sur 5 ans est de 2 511 590 € et le montant estimé des travaux de 4,5 millions d'euros.

Mme Inès LATASTE dresse ensuite la liste des différentes aides dont pourront bénéficier les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants pour la remise en état de conformité de leur bien.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président propose de le soumettre au vote de l'assemblée.

Votants : 112 Pour : 112 Contre : 00 Abstention : 00 Dossier adopté à l'unanimité.
--

6 – Acquisition d'un terrain en vue de la création d'un Eco Quartier sur la commune de Sainte Bazeille - Rapporteur : Gérard GOUZES

M. le Maire de Sainte-Bazeille explique que suite au voyage en Bretagne de certains élus de la commission habitat et à leur visite dans un éco-quartier, la Communauté de Communes du Val de Garonne et les élus de la commission habitat se sont penchés sur l'idée d'avoir un éco-lotissement sur le territoire. Aussi, la commune de Sainte-Bazeille ayant un terrain qui serait parfait pour l'implantation d'un tel projet, M. Michel VIGNEAU (SAINTE-BAZEILLE) a joué le rôle de négociateur auprès du propriétaire du terrain.

M. le Président expose ses craintes face à un tel projet car à Marmande, les propriétaires qui louent en centre ville ont du mal à louer leur bien. Et avec la loi de Robien, tous ceux qui ont acheté des biens dans les nouveaux lotissements dans le but de faire du locatif se retrouvent avec des logements vides.

M. Michel VIGNEAU explique qu'à Sainte-Bazeille, ça n'est pas le cas, le dernier lotissement est plein. Il explique que le problème est que certains propriétaires achètent des maisons de bourg, ils détruisent le caractère et le cachet de ces maisons pour en faire 4 ou 5 logements à l'intérieur, ce qui est assez déplorable. Mais pour ce qui est de l'Eco-Quartier, il n'a aucune crainte.

Mme Lydia GATTO-LACHAIZE informe qu'à l'heure actuelle la Communauté de Communes fait du logement, alors la question est de savoir comment est-il possible de développer de nouvelles formes d'Habitat.

Elle explique qu'au niveau du portage du projet, il faut faire une étude de conception aménagement et faisabilité, économique et financière. Et à partir de là, l'idée serait de travailler en concession aménagement sous forme de procédure de Marchés Publics.

Mme Lydia GATTO-LACHAIZE ajoute qu'il faut que la Communauté de Communes soit tout de même sûre de ce qu'elle attend de ce projet, et qu'elle le mette sur le cahier des charges.

M. Jacques BILIRIT (Fourques sur Garonne) trouve très intéressant le projet d'Eco-Quartier, mais il ajoute qu'il est important de savoir dans quel modèle on part et qui porte la responsabilité financière.

Mme Lydia GATTO-LACHAIZE explique que la concession peut prendre de multiples formes mais le plus sûr est de passer par un concessionnaire qui fera l'aménagement et la commercialisation, car la CCVG en interne n'a pas la compétence pour gérer un Eco-Quartier en totalité. A savoir qu'il faut négocier le niveau de risque.

M. Jean-Pierre MOGA (Tonneins) annonce que les élus veulent savoir si les autres communes ne seront pas pénalisées par cet achat.

M. le Président explique que ce n'est pas un projet à la demande de la commune de Sainte-Bazeille, mais un projet communautaire. De plus pour l'instant il est juste question d'acquérir le terrain, 560 000€ c'est une grosse somme mais cela fait de la réserve foncière. Le but est de récupérer un maximum d'intérêt dans ce projet.

M. Gilles LAGAUZERE (Sainte-Bazeille) ajoute que cela fait un an qu'il est question de faire un éco-quartier, c'est un projet qui a mûri et qui a régulièrement été évoqué en commission habitat. Il faudra juste être cohérent lors de la fixation du prix de revente.

M. Thierry CONSTANS (Gontaud de Nogaret) explique que sa commune a pris les devants pour une étude pour un projet d'Eco-Quartier et qu'il n'a pas demandé de subvention à la CCVG.

M. Michel CERUTI (Marmande) précise que la visite à Rennes leur a permis de constater une cohérence entre agriculture, transports, habitat et cela sur tout le territoire. Il est aussi question de mixité sociale et de loyer modéré à intégrer dans ce projet.

M. le Président informe qu'à Marmande aussi il y a un projet de ce genre mais qu'il n'a pas non plus été inscrit dans la projet de la Communauté de Communes.

M. Francis LABEAU ajoute qu'à Rennes la visite était très intéressante car les élus étaient très investis dans leur projet intercommunautaire qui était tout de même très écologique avec une vue d'ensemble importante.

M. le Président précise que pour le moment il n'est pas question du vote pour la concession mais uniquement pour l'achat du terrain.

Cette proposition ne faisant l'objet d'aucun commentaire, M. le Président propose de la soumettre au vote de l'assemblée

Votants : 112 Pour : 107 Contre : 01 (Pace) Abstention : 04 (Pin – Dubon – Brouillet – Durramps)
--

Dossier adopté à l'unanimité.

7 – Etude pour la mise en place de la redevance incitative du service public d'élimination des déchets ou tarification au nombre de levée du bac- Rapporteur : Michel LE BOUSTOULER

M. Michel LE BOUSTOULER rappelle que lors de la délibération actant le passage au porte à porte de la collecte sélective et la conteneurisation de la collecte des déchets, le débat a porté sur une des mesures obligatoires de la loi Grenelle n°1 à savoir la mise en place de la redevance incitative pour financer le service et ce d'ici à 5 ans.

Il précise que la redevance incitative est basée sur la consommation du service. Sa mise en œuvre s'inspire du principe du pollueur / payeur. C'est donc un outil économique d'incitation à la prévention des déchets et au recyclage.

Il met l'accent sur les avantages de la mise en place de cette redevance, qui sont, la volonté de responsabiliser et d'impliquer l'utilisateur en lui faisant payer le coût du service qui lui est rendu par opposition à la TEOM où le montant payé par le contribuable est déconnecté du service rendu, la maîtrise des coûts du service (diminution des tonnages des ordures résiduelles) et l'amélioration du geste tri (augmentation des tonnages des déchets recyclables). Il informe les élus des éventuels inconvénients qui sont, les comportements peu exemplaires des usagers (feux, dépôts sauvages...), la facturation complexe notamment pour les bacs collectifs, l'exportation des déchets sur les collectivités voisines et l'équilibre du budget.

M. Michel LE BOUSTOULER ajoute qu'au vu de la complexité du dispositif à mettre en place, il est proposé (et même fortement conseillé par l'ADEME) de réaliser une étude de faisabilité législative, réglementaire, technique et financière sur ce dossier.

Il précise que le montant estimé d'une telle étude est estimé à 50 000 € HT (état des lieux, définition des scénarii possibles, plan d'accompagnement, élaboration de la grille tarifaire, expérimentation à blanc, communication, suivi des indicateurs).

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président propose de le soumettre au vote de l'assemblée.

Votants : 112 Pour : 112 Contre : 00 Abstention : 00

Dossier adopté à l'unanimité.

**8 – Modification de l'intérêt communautaire : manifestations d'intérêt communautaire-
Rapporteur : Gérard GOUZES**

M. le Président rappelle que l'intérêt communautaire de la communauté de communes du Val de Garonne prévoit le soutien aux manifestations et événements à caractère touristique d'intérêt communautaire suivants :

- Les actions autour du livre à Meilhan sur Garonne
- Mange livre à Grateloup
- La fête de la pêche à Couthures sur Garonne
- La fête du lac communautaire de Beaupuy
- Garonne en fête à Tonneins
- La fête de la fraise à Sainte Bazeille
- Tomato fiesta à Marmande
- Festiv'été au Mas d'Agenais
- Fête de la Terre à Villeton

Il précise que certaines manifestations ont changé de dénomination suite à des modifications d'organisation. En outre, la commune de Beaupuy souhaite remplacer la fête du lac communautaire par la manifestation les « Confituriades » dont la première édition s'est tenue en 2009.

Aussi, M. le Président propose de modifier l'intérêt communautaire en faveur du soutien aux manifestations et événements à caractère touristique afin de prendre en compte le remplacement de la fête du lac de Beaupuy par la fête des « Confituriades ».

M. le Président explique qu'en outre, considérant que le nom de ces manifestations est amené à changer régulièrement, il propose de rédiger le libellé des manifestations d'intérêt communautaire à partir de leur thématique d'intervention :

- Culturiosités à Meilhan sur Garonne :
Remplacée par : « Programme d'actions sur le thème du livre et des brassages multiculturels à Meilhan sur Garonne »
- Mange livres à Grateloup Saint Gayran :
Remplacée par : « Programme d'actions sur le thème du livre jeunesse à Grateloup Saint Gayrand »
- La fête de la pêche à Couthures sur Garonne :
Remplacée par : « Programme d'actions autour des Gens de Garonne à Couthures sur Garonne »
- Fête du lac communautaire : remplacée par les « Confituriades » à Beaupuy:
Remplacée par : « Fête sur le thème de la cuisine des produits locaux à Beaupuy »
- Garonne en fête à Tonneins :
Remplacée par : « Festival culturel et musical à Tonneins »
- Tomato fiesta à Marmande
Remplacée par : « Fête sur le thème de la tomate à Marmande »
- Festiv'été au Mas d'Agenais
Remplacée par : « Festival culturel et musical d'été au Mas d'Agenais »

- La fête de la fraise à Sainte Bazeille
Remplacée par : « Fête sur le thème de la fraise à Sainte Bazeille »
- Fête de la Terre à Villeton
Remplacée par : « Fête sur le thème des savoirs faire et des traditions locales à Villeton »

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président propose de le soumettre au vote de l'assemblée.

Votants : 112 Pour : 112 Contre : 00 Abstention : 00 Dossier adopté à l'unanimité.
--

9 – Désignation d'un délégué supplémentaire de la Communauté de Communes du Val de Garonne au SMIVAL 47 - Rapporteur : Gérard GOUZES

M. le Président informe que le nombre d'habitants de la communauté de communes ayant dépassé le seuil des 50 000, le nombre de délégués représentants la Communauté au SMIVAL doit être de 6 personnes, il convient donc de désigner une personnes supplémentaires.

M. le Président précise qu'en Bureau Communautaire du 16 mars 2010, il a été proposé que Mme Béatrice VIDALIES viennent s'ajouter à la liste actuelle des représentants au SMIVAL qui sont : MM. GOUZES, LE BOUSTOULER, DERC, LABEAU et PONS.

Cette proposition ne faisant l'objet d'aucun commentaire, M. le Président propose de la soumettre au vote de l'assemblée.

Votants : 112 Pour : 112 Contre : 00 Abstention : 00 Dossier adopté à l'unanimité.
--

Dossiers techniques

M. le Président rappelle que plusieurs dossiers sont inscrits sous cette rubrique, à savoir :

10. Habitat – Convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Lot et Garonne
11. Habitat - Modalités de partenariat avec la Mission Locale Moyenne Garonne dans le cadre de l'intervention incitative en faveur du logement des jeunes de l'OPAH Energie
12. Agriculture - Convention de partenariat entre la CCVG et ARBIO Aquitaine
13. Agriculture – Conseil Paysager en Direction des Producteurs du réseau « LES FERMES DE GARONNE » - année 2010
14. Foncier – Lotissement de Cocumont – Travaux de viabilisation Limoges II
15. Environnement - Utilisation du quai de transfert de Charrié pour le vidage des DIB – Nouveau tarif et nouvelle organisation
16. Finances – Adhésion/Cotisations au GART
17. Finances – Cotisation à Val de Garonne Entreprises
18. Finances – Adhésion/Cotisations à divers organismes pour l'année 2010
19. Finances – Demande de subvention de la Mairie de Marmande pour le TOMATO FIESTA 2010
20. DAGAJ – Liste des marchés publics conclus en 2009

21. DAGAJ – Accord-cadre n°2009-02 – Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la fonction économie
22. Voirie - Mise en œuvre d’une procédure de Marchés Publics pour l’acquisition de matériels roulants et autres matériels (Exercice : 2010)
23. Communication – Evènementiel à la Maison d’Aquitaine à Paris
24. Pays - Schéma directeur de liaisons douces du Pays Val de Garonne-Gascogne : plan de financement prévisionnel
25. Ressources Humaines - Convention de mise à disposition du service habitat au profit de la commune de Tonneins pour la réalisation suivi animation de l’OPAH RU
26. Ressources Humaines - Création d’un poste agent contractuel pour le service habitat
27. Ressources Humaines – Création d’un « CAE Passerelle »
28. SIG – Système d’Information géographique : Autorisation de la consultation du cadastre et des données IGN aux agents et élus communaux et Convention d’autorisation de consultation des données par les services de la Communauté de communes du Val de Garonne
29. Foncier - Vente de terrains – Espace d’activité la Plaine II
30. Enfance - Proposition d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour la réalisation de structures d’accueils petite-enfance
31. Enfance - Signature d’une convention d’objectif et de financement avec la CAF 47 dans le cadre de la réalisation d’une étude petite enfance/enfance
32. Assurances - Note Modificative à la délibération 2010B20 - Subvention au titre du Fonds de Solidarité de l’Union Européenne pour les dégâts non assurables causés par la tempête KLAUS
33. Ressources Humaines - Mise en place de la nouvelle indemnité Prime de Service et de Rendement pour les agents de la CCVG

Dossier n°33 : M. Gérard MARTET (Varès) explique qu’il a été employé et qu’il n’admet pas le principe de prime de service et de rendement, c’est pourquoi, il souhaite s’abstenir sur le vote du dossier n°33.

Ces dossiers ne faisant l’objet d’aucun autre commentaire, M. le Président propose de le soumettre au vote de l’assemblée.

Dossiers 10 à 32 : Votants : 112 Pour : 112 Contre : 00 Abstention : 00
Dossiers adoptés à l’unanimité.

Dossier n°33 : Votants : 112 Pour : 111 Contre : 00 Abstention : 01 (M. Martet)
Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Décisions du Président

M. le Président rappelle que l’assemblée délibérante lui a délégué une partie de ses compétences. Conformément à la réglementation, il a obligation de rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

- | | |
|---------|--|
| 07/2010 | Location de locaux appartenant à OFEC Ingénierie S.A.S / SCI DES ISSERTS |
| 08/2010 | Attribution des aides Aide à la Rénovation du Commerce, de l’Artisanat et de l’Agriculture en Val de Garonne |
| 09/2010 | Marché n° 2009-30 - Création d’audio-guides |
| 10/2010 | Marché n° 2009-27 - Assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’aménagement très haut débit de la CCVG |
| 11/2010 | Marché n° 2009-25 bis - Maîtrise d’œuvre pour les travaux du bâtiment devant accueillir le 3ème scénovision® « Gens de Garonne » - Avenant n°1 |

12/2010	Convention transitoire de prêt de bacs à ordures ménagères
13/2010	OPAH Energie – subvention aux propriétaires occupants
14/2010	OPAH Energie – subvention aux propriétaires occupants
15/2010	OPAH Energie – subvention aux propriétaires occupants
16/2010	OPAH Energie – subvention aux propriétaires bailleurs
17/2010	OPAH Energie – subvention aux propriétaires bailleurs
18/2010	Etude d'opportunité sur l'acquisition d'un ensemble bâti du centre ville de Marmande dans le cadre de la compétence tourisme
19/2010	Pépinière d'entreprises Euréka Tonneins – location à titre exceptionnel de 10 mois
20/2010	Attribution des Aides Agricoles
21/2010	Marché n° 2009-20 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de téléphonie de la CCVG
22/2010	Marché n°2007-29 - Lot n°2 – maîtrise d'œuvre du lotissement de Villefranche du Queyran - Avenant n°2

Décisions du Bureau communautaire

M. le Président rappelle que l'assemblée délibérante a délégué au bureau une partie de ses compétences. Conformément à la réglementation, il a obligation de rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décisions du Bureau Communautaire votées le 16 mars 2010

- ✧ 2010/06 Demande d'un fonds de concours Habitat par la commune de Saint Pardoux du Breuil
- ✧ 2010/07 Attribution d'un fonds de concours « commune de 1 001 à 3 500 habitants » - Modification de la décision du Bureau 2009-02
- ✧ 2010/08 Attribution d'un fonds de concours « commune de – de 1 000 habitants » soutien aux programmes des communes rurales
- ✧ 2010-09 ZAE Fourques sur Garonne – Vente de la parcelle 975 section D
- ✧ 2010-10 ZAC de Saint Pardoux La Croix de Lugat – Vente du lot n°3
- ✧ 2010-11 ZAC Croix de Lugat – Vente du lot n°5
- ✧ 2010-12 ZAC Croix de Lugat – Vente du lot n°15
- ✧ 2010-13 ZAC de Saint Pardoux La Croix de Lugat–Vente des lots n°7, 8 et 9

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève à séance à 22 h 30. M. le Maire de Tonneins invite les membres de l'assemblée à partager le buffet offert par la Communauté de Communes et par la commune de Tonneins.

Le Président,

Gérard GOUZES